

PROCÉDURE D'ADAPTATION DES FORMATIONS AUX BESOINS DES APPRENANTS

Référence Qualiopi : Indicateur 10

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les modalités permettant à KIMANYH FORMATIONS d'adapter ses prestations de formation aux besoins, aux acquis, aux contraintes et aux situations particulières des apprenants afin de favoriser leur réussite.

2. Champ d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble des formations dispensées par KIMANYH FORMATIONS.

3. Responsabilités

- Référente pédagogique : analyse les besoins, propose les adaptations pédagogiques.
- Référente handicap : étudie les besoins spécifiques liés à une situation de handicap et coordonne les aménagements nécessaires.
- Formateurs : mettent en œuvre les adaptations validées et assurent leur suivi.

4. Identification des besoins

Avant la formation

Chaque participant complète :

- Un questionnaire d'analyse des besoins.
- Une fiche de positionnement permettant d'évaluer :
 - son niveau initial ;
 - son expérience professionnelle ;
 - ses attentes ;
 - ses objectifs ;
 - ses contraintes éventuelles.

Le participant est invité à signaler toute situation nécessitant un aménagement particulier (handicap, difficultés d'apprentissage, contraintes médicales, linguistiques ou organisationnelles).

Analyse des informations

La référente pédagogique analyse les informations recueillies et détermine les adaptations nécessaires.

5. Modalités d'adaptation possibles

Selon les besoins identifiés, les adaptations peuvent porter sur :

Supports pédagogiques

- Supports numériques agrandis.
- Supports imprimés en gros caractères.
- Supports visuels renforcés.
- Schémas, fiches mémo ou documents complémentaires.

Méthodes pédagogiques

- Alternance renforcée théorie/pratique.
- Démonstrations supplémentaires.
- Exercices individualisés.
- Reformulation des consignes.
- Accompagnement renforcé pendant les ateliers.

Organisation

- Aménagement des horaires lorsque cela est possible.
- Temps de pause supplémentaires.
- Placement adapté dans la salle.
- Accès facilité aux locaux.

Évaluation

- Temps majoré.
- Consignes reformulées.
- Modalités d'évaluation adaptées lorsque la réglementation de la certification le permet.
- Accompagnement spécifique lors des mises en situation.

6. Accompagnement des personnes en situation de handicap

KIMANYH FORMATIONS s'engage à :

- Étudier chaque situation individuellement.
- Identifier les compensations nécessaires.
- Solliciter si besoin des partenaires spécialisés (AGEFIPH, Cap Emploi, MDPH, Ressources Handicap Formation, etc.).
- Mettre en œuvre les adaptations compatibles avec les exigences de la certification.

Lorsque l'adaptation ne peut être réalisée dans les conditions requises, une orientation vers un organisme ou une structure adaptée est proposée.

7. Suivi pendant la formation

Le formateur réalise un suivi continu grâce :

- aux évaluations intermédiaires ;
- aux observations en situation ;
- aux échanges individuels avec les apprenants ;
- aux questionnaires de satisfaction à chaud.

Toute difficulté repérée fait l'objet d'une mesure corrective immédiate.

8. Traçabilité

Les éléments suivants sont conservés dans le dossier du stagiaire :

- questionnaire d'analyse des besoins ;
- fiche de positionnement ;
- demande d'aménagement éventuelle ;
- plan d'adaptation mis en œuvre ;
- compte rendu de suivi ;
- évaluation de l'efficacité des adaptations.

9. Évaluation de l'efficacité

À l'issue de la formation, l'efficacité des adaptations est évaluée à partir :

- des résultats aux évaluations ;
- de la satisfaction du participant ;
- des observations du formateur ;
- des éventuelles actions correctives à mettre en place.

Cette analyse contribue à l'amélioration continue des prestations de KIMANYH FORMATIONS.